



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'espace socioculturel, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Date de la convocation :  
**6 juillet 2021**

Date d'affichage :  
**6 juillet 2021**

Nombre de conseillers élus : **15**  
Nombre de conseillers en fonction : **14**  
Nombre de conseillers présents : **11**

### Présents :

*M. NICLOUX Didier, M. DI BARTOLOMÉO Roland.*

### Conseillers

*Mme DEUWEL Audrey, M. GRÉGORIS Emmanuel, Mme GROSJEAN Nadine, Mme LANGMAR Déborah, MARIAGE Sébastien, M. NOWAK Alain, Mme SAL-VUCCI Stéphanie, M. VARNIER Jean-Charles.*

### Absents :

*Mme BASTIEN Laure (procuration à Mme Langmar), Mme RENOIR Isabelle (procuration à M. Gregoris), M. KAIZER Didier.*

### ORDRE DU JOUR

#### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Adhésion au SIVU périscolaire : adoption des nouveaux statuts  
*Rapporteur : Monsieur Denis Baur*
3. Fonds de concours CCCE : demande de subvention  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
4. Démarche « Eau et Biodiversité » : signature d'une charte régionale et participation à l'opération « Commune Nature »  
*Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo*
5. Plan de relance de l'État - Appel à projet pour un socle numérique  
*Rapporteur : Monsieur Alain Nowak*
6. Recensement 2022 : désignation du coordonnateur communal  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
7. Modification des circonscriptions territoriales de l'Église de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (EPCAAL)  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*
8. Divers

Secrétaire de séance :  
**Stéphanie Salvucci**

## Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

### **TRAVAUX RUE DU MOULIN :**

Le Préfet de la Moselle a signé l'arrêté encadrant les travaux d'urgence relatifs à la déconstruction et reconstruction de l'ouvrage sous chaussée rue du Moulin.

Les concessionnaires des réseaux sont en train de déplacer leurs réseaux (eaux, gaz, électricité, etc). Les travaux devraient débuter fin août ou début septembre.

La commune va communiquer sur ces travaux très rapidement.

### **CONSTRUCTION DU PRÉAU :**

Le permis est déposé. Le préau a été classé en ERP (Établissement Recevant du Public), les délais d'instruction du permis de construire sont donc portés à 6 mois.

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## 2 - Adhésion au SIVU périscolaire : adoption des nouveaux statuts

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2021-33

Par délibération n°2021-20 en date du 6 avril 2021, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune au nouveau syndicat intercommunal créé pour assurer la gestion des activités périscolaires et extra-périscolaires.

La commune de Vomerange-les-Mines ayant décidé de ne plus adhérer à ce syndicat, il est nécessaire de se prononcer sur le nouveau périmètre d'intervention excluant cette commune.

Par la même occasion, le conseil municipal doit également statuer sur une nouvelle rédaction des statuts du syndicat en prenant en compte les remarques formulées par les services de l'Etat, et notamment en supprimant les articles 6.1, 6.2, 14.2a, 14.2b et le dernier alinéa de l'article 17.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'approuver** le nouveau périmètre du syndicat
- **d'adopter** les nouveaux statuts du syndicat
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

## 3 - Fonds de concours CCCE : demande de subvention

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2021-34

Dans le cadre du pacte fiscal, la commune dispose d'un crédit de 159 158 €. À ce jour il reste un solde de 44 969,66 €.

Pour solder les subventions auxquelles la commune peut prétendre au titre du pacte fiscal de la CCCE, il est proposé de les affecter à la construction des locaux associatifs et de la cellule commerciale selon le plan de financement ci-après.

Montant H.T. : <b>271 148,05 € HT</b> Montant TTC : <b>325 377,66 € TTC</b>	%	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
DETR	10,88 %	29 494,00 €		
Région Grand'Est	8,55 %	23 180,00 €		
CCCE (fonds de concours)	16,58 %	44 969,66 €		

Commune	63,99 %	173 504,39 €	28 694,00 €	202 198,39 €
	<b>100,00 %</b>	<b>271 148,05 €</b>	<b>54 229,61 €</b>	<b>325 377,66 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** le plan de financement ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 44 969,66 € à la CCCE dans le cadre du pacte fiscal ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**4 - Démarche « Eau et Biodiversité » : signature d'une charte régionale et participation à l'opération « Commune Nature »**

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2021-35

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries....) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'inscrire** la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 5 - Plan de relance de l'État - Appel à projet pour un socle numérique

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Délibération N° 2021-36

Dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'Éducation Nationale a lancé en début d'année un appel à projets pour un socle numérique des écoles élémentaires.

Ce dispositif a pour objet d'assurer la continuité pédagogique, de réduire la fracture numérique et les inégalités sociales dès l'école élémentaire.

Avec l'ouverture d'une quatrième classe à l'école élémentaire à la rentrée de septembre, la commune a fait acte de candidature afin de doter cette classe d'un écran numérique interactif, d'un ordinateur portable et d'un visualiseur pour un montant de 3 500 € HT.

Cette opération a obtenu un accord de subventionnement de l'État pour un montant de 2 450 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement pour cette opération.

## 6 - Recensement 2022 : désignation du coordonnateur communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2021-37

Par courrier en date du 17 mai 2021, les services de l'INSEE nous ont informés que la commune de KANFEN sera concernée par un recensement de la population en 2022.

Pour la bonne réalisation de ces opérations, il est d'ores et déjà nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête. Il est proposé de faire appel à un agent communal qui pourrait être Madame Martine BOUCHER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** la désignation de Madame Martine BOUCHER pour assurer les fonctions de coordonnateur d'enquête pour le recensement de la population en 2022.

## 7 - Modification des circonscriptions territoriales de l'Église de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (EPCAAL)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2021-38

Le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune

d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de "paroisse de Weinbourg - Erckartswiller - Sparsbach".

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

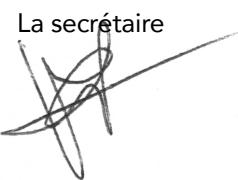
**DÉCIDE** à l'unanimité

- **d'émettre** un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne ;
- **d'émettre** également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle.

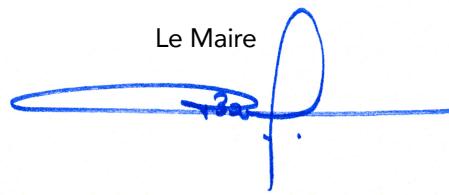
## 8 - Divers

Néant

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 05 .

La secrétaire  


Stéphanie Salvucci

Le Maire  


Denis BAUR